

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID19

Saint-Brieuc, le 06/05/2020

Confinement, attention aux accidents domestiques !

Il n'est pas rare, durant le confinement, que l'on profite de son temps libre pour bricoler, réparer sa voiture ou jardiner.

Le service d'incendie et de secours du département (SDIS) est intervenu au cours des dernières semaines à la suite d'accidents domestiques. Ces événements, souvent causés par un manque d'attention, peuvent avoir des conséquences dramatiques.

Les sapeurs-pompiers vous invitent à profiter du temps passé à la maison pour identifier vos risques domestiques, vous familiariser aux conseils de prévention et aux gestes qui sauvent.

Pour les bricoleurs

- **Évitez les risques d'incendie** en coupant l'électricité lorsque vous travaillez sur des circuits électriques et en utilisant vos produits inflammables, toxiques, nocifs et corrosifs dans un espace aéré, loin de tout point d'inflammation.
- **Utilisez des équipements de protection adaptés** si vous manipulez des produits chimiques ou des objets dangereux tels qu'une tronçonneuse.
- **L'entretien de sa voiture personnelle** doit s'accompagner de mesures de sécurité : **débrancher** la batterie, **caler son véhicule** et serrer le frein de parking, ne pas accéder aux pièces moteur en mouvement et aux fluides à chaud.

Vous n'êtes pas un grand mécano en temps normal ? **Les garages restent ouverts** pendant le confinement ! Ne prenez pas de risques inutiles et laissez faire les professionnels.

Service de Communication Interministérielle

Tél : 02.96.62.43.02
Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

1/3

Place du général de Gaulle
22023 Saint-Brieuc Cedex 1



PRÉFET DES CÔTES- D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour les enfants

Les enfants sont au cœur de tous les risques avec notamment un risque d'attention diminuée des parents pendant cette période de confinement.

- **Les activités à la maison ou en plein air des enfants doivent rester sous la surveillance des parents.** Un enfant n'est pas en capacité de surveiller d'autres enfants !
- **Les risques sont multiples** et viennent de toutes les pièces de la maison et du jardin... Profitez du confinement pour vérifier que votre maison est sécurisée : bloque-portes (notamment sur les fenêtres), sacs en plastiques, écharpes et petits objets hors de portée, dispositifs de sécurité sur les prises, produits ménagers et médicaments dans des placards fermés à clef...

Attention : avec le retour des beaux jours, toutes les conditions sont réunies pour que surviennent des accidents domestiques dans le jardin avec les enfants. Pendant qu'un parent passe la tondeuse ou fait de la taille de végétaux, les enfants peuvent jouer au portique ou au ballon, écharpes au vent, trébucher sur un outil de jardin...

En cas d'accident, des gestes simples peuvent être mis en œuvre



En cas de **coupure**, nettoyez avec un désinfectant non coloré puis faites un pansement avec de la gaze stérile ou un tissu propre ; n'appliquez pas de coton qui peluche et colle à la plaie. En cas de coupure profonde, consultez les urgences.

En cas d'**ingestion de produit dangereux**, ne vous faites pas vomir et ne buvez rien.

En cas de **projection de produit dangereux** sur la peau ou dans les yeux, enlevez les vêtements souillés et rincez la zone touchée 10 minutes sous un filet d'eau.

En cas de **brûlure**, supprimez la cause et refroidissez le plus tôt possible la surface brûlée en laissant couler de l'eau du robinet ou de la douche sans pression sur la brûlure. Retirez les vêtements, sauf s'ils adhèrent à la peau.

En cas de **chute**, tentez de vous mettre à 4 pattes et de vous relever en douceur en prenant appui sur une chaise par exemple. En cas de douleur ou d'impossibilité, appelez les secours.

Pour toute urgence, contactez le 112 depuis votre portable ou le 15 ou le 18 depuis votre téléphone fixe.

Service de Communication Interministérielle

Tél : 02.96.62.43.02
Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr
www.cotes-darmor.gouv.fr
 Prefet22  Prefet22



PRÉFET DES CÔTES- D'ARMOR

Liberté
Égalité
Fraternité

➤ Pour découvrir les conseils de prévention sur les accidents de la vie courante, consultez :

<https://www.pompiers.fr/grand-public/prevention-des-risques/prevention-des-risques-de-la-vie-courante>

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Securite/Accident-de-la-vie-courante/Des-conseils-pour-limiter-les-risques-pour-vos-enf>

➤ Pour éduquer les plus jeunes et se remettre à niveau, seul ou en famille, de manière ludique, pédagogique et progressive, vous pouvez consulter le site des Sapeurs-Pompiers de France en jouant à « sauve qui veut » depuis un ordinateur ou un smartphone en allant sur : <https://sauvequipeut.fr/>

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades

Pour obtenir des informations sur la situation contre l'épidémie du Covid 19

Merci de joindre **uniquement** le standard de la préfecture des Côtes d'Armor au **02.96.62.44.22** ou le numéro vert national au **0 800 130 000**, ceci afin de soulager les standards téléphoniques de la Gendarmerie et de la Police Nationale.

Service de Communication Interministérielle

Tél : 02.96.62.43.02

Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

www.cotes-darmor.gouv.fr

Prefet22 Prefet22